

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Date de la  
Convocation :**

07/01/2016

**Date d'affichage :**

14/01/2016

**ELECTION DU PRESIDENT DES VICE-PRESIDENTS ET DES  
AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRES**

L'an deux mille seize, le jeudi 14 janvier à 09 heures 00, en application des articles L .5211-1, L .5211-2, L .2121-7 et L .2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

État de présence des 38 conseillers communautaires, par ordre alphabétique:

[P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à]

	CIVILITE	NOM	PRENOM	COMMUNE	P	A	E	COMMENTAIRE
1	M.	ABDALLAH	Saïd	Sada	X			
2	M.	ABDOU	Mikidachi	Tsingoni	X			
3	Mme	ABDOU COLO	Nassuhati	Tsingoni	X			
4	Mme	ABDOU-MADI	Sanda Fi	Chiconi	X			
5	Mme	AHMED	Fatima	Ouangani	X			
6	M.	AHMED-COMBO	Ali	Ouangani	X			
7	M.	ALI-MARKOU	Assani	Chiconi	X			
8	M.	ANTOINE	Ibrahim, Sabon	Sada	X			
9	M.	ANTOYISSA	Zainoudine	Chiconi	X			
10	M.	ATTOUMANI	Issoufi	Chiconi	X			
11	M.	ATTOUMANI	Harouna	Ouangani	X			
12	Mme	BACAR	Inchati, Biki	Tsingoni	X			
13	Mme	BAMAQA	Anchya	Sada	X			
14	Mme	CHANFI	Dahabia	Sada	X			
15	Mme	DOUKAINTI	Kamaria Ben	Ouangani	X			
16	M.	Haidar	Mohamed El Amin	Tsingoni	X			
17	M.	HAMADA	Dahabni Patrice	Ouangani	X			
18	M.	HAMDOU	Mohamed Ali	Tsingoni	X			
19	M.	HAROUNA	Zaidani	Sada	X			

20	Mme	Ahmed Fatima	Aida	Sada	X		
21	M.	IBRAHIMA SAÏD	Maarif	M'Tsangamoaji	X		
22	M.	RAMBARDINE	Mansour	M'Tsangamoaji	X		
23	M.	MADI	Saïd	Ouangani	X		
24	Mme	MADI ASSADI	Binti	Ouangani	X		
25	Mme	MADI MARI	Haissoukari	Sada	X		
26	Mme	MARAAT	Salima	M'Tsangamoaji	X		
27	M.	MAAAMOU	Alhurina Saïd	chiconi	X		
34	Mme	MAHAMOUDOU	Laouia	chiconi	X		
28	Mme	MASSIALA	Sidana ti	Sada	X		
29	M.	MATTOIR	Abdullah	M'Tsangamoaji	X		
30	M	MIKIDADI	Madihati	Tsingoni	X		
31	M.	MROVILI	Mohamed Maïdja	Tsingoni	X		
32	Mme	MROVILI	Aminas Maïlim	M'Tsangamoaji	X		
33	Mme	MVOULLANA	Chakila, Laila	Tsingoni	X		
35	M.	SAÏD	Mohamed Baraka	M'Tsangamoaji	X		
36	Mme	SAINDOU	Dhoirifia	Ouangani	X	X	
37	Mme	SAINDOU HADJIMA	Fatima	Tsingoni		X	
38	M.	YOSTSOUF	Saïlaïmana	Sada	X		

Délégués : 38 (quorum = 20) ; présents : 36 ; votants : 37  
+ 1 procurator

### 1. Installation des conseillers communautaires:

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bacar MOHAMED, le maire de la commune siège. Il a accueilli les délégués, précisé que le Conseil communautaire est composé de 38 délégués élus au suffrage universel direct en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 et de l'arrêté préfectoral n°2015-17605 du 28 décembre 2015.

Il a donc déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M./Mme Ahmed Fatima a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### 2. Election du Président :

#### 2.1 Présidence de l'assemblée :

En vertu de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mattoir Abdallah, doyen d'âge de l'assemblée, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Président. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 38

1 procurator  
1 absente

conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie (20 membres présents).

## 2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- Assesseur n°1 : MIKIDADI MADHALI
- Assesseur n°2 : Abouvié Mohamed

## 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Le président de l'assemblée a fait appel à candidatures : \_\_\_\_\_ propose la candidature la candidature de Dr Antoyissa Zainoudine.

L. président. a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président de l'assemblée est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne qui lui a été présentée. Le président et les auxiliaires de séance ont constaté que le conseiller communautaire l'a déposé lui-même dans l'urne.

## 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 37
- e. Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
<u>Antoyissa Zainoudine</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____		

## 2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Antoyissa Zainoudine a été proclamé Président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

## 3. Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau et élections:

Sous la présidence de M. A. Zainoudine élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau.

Il a rappelé le mode de scrutin des vice-présidents, et des conseillers communautaires au bureau : uninominal à bulletins secret (2 premiers tours à la majorité absolue puis 3<sup>ème</sup> à la majorité relative) ; le scrutin de liste est jugé illégal.

### 3.1 Nombre de Vice-présidents et membres du bureau:

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit huit vice-présidents au maximum, ni qu'il puisse excéder quinze.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 stipule que le bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé du président et d'un ou plusieurs vice-présidents, membres de droit, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Pour permettre un bon fonctionnement, il est proposé que le Bureau communautaire soit composé de 10 membres :

- le président
- les huit vice-présidents ;
- et \_\_\_\_\_ conseillers communautaires (1 par commune).

Au vu de ces éléments, après délibération, le conseil communautaire a décidé de fixer à 9 (neuf) le nombre de vice-présidents de la communauté de communes.

Au vu de ces éléments, après délibération, le conseil communautaire a décidé de fixer à 10 (dix) membres du bureau communautaire : le président, 9 vice-présidents et \_\_\_\_\_ conseillers communautaires (1 par commune).

### 3.2 Election des Vice-présidents :

#### Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M. B. Anchia au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37

Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Bamama Anchia</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____	_____	_____

M. B. Anchia a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

#### Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M. Ibrahima Saïd Daanrouf au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37

Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Ibrahima Saïd Daanrouf</u>	<u>36</u>	<u>trente six</u>
_____	_____	_____

M. I. S Daanrouf a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

#### Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M. Abdou Njaidachi au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37  
 Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 37  
 Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Abdou Ndidachi</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____	_____	_____

M. A. Ndidachi a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M. Ahmed-Combo ALI au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37  
 Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 37  
 Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Ahmed-Combo ALI</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____	_____	_____

M. \_\_\_\_\_ a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M. Dadi Saïd au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37  
 Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 37  
 Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Dadi Saïd</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____	_____	_____

M. \_\_\_\_\_ a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M<sup>me</sup> Abdou Nassuhati Abdou au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Abdou Nassuhati</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____	_____	_____

M<sup>me</sup> Abdou Nassuhati a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M<sup>me</sup> Droiviri Amina au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Droiviri Amina</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
_____	_____	_____

M. Droiviri Amina a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

Election du 8<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur le Président présente la candidature de M. Zaidane Harouna au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Zaidane Harouna</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
_____	_____	_____

--	--	--

M. Zaidane Harouna a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installé.

3.3 Election des autres membres du bureau communautaire :

Election du 9<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur le Président présente la candidature de Issoufi Attoumani au poste de 9<sup>ème</sup> membre

du bureau. Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nul (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 20

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
<u>Zaidane Harouna</u>	<u>37</u>	<u>Trente sept</u>

M. ou Mme \_\_\_\_\_ a été proclamée 9<sup>ème</sup> membre du bureau de la Communauté de communes du Centre-Ouest et a été immédiatement installée.

L'ensemble des candidats ci-dessus ayant été élus par le Conseil Communautaire, le Bureau se compose donc des membres suivants :

- Monsieur Antayissa, Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,
- Zaidoudine
- Bamanga Anchiq, premier Vice-président,
- Said Raanrouf, deuxième Vice-
- Abdou Dikidach, troisième Vice-président
- Ahmed-Cambo Ali, quatrième Vice-président
- Cladi Saïd, cinquième Vice-président
- Abdou Nassuhati, sixième Vice-président
- Aréwiti Amina, septième Vice-président
- Zaidane Haroung, huitième Vice-président
- Issoufi Attoumani, conseiller communautaire *9ème vice président*
- \_\_\_\_\_, conseiller communautaire

Etc.

4. Observations et réclamations :

